

stable, bien qu'il s'agisse là d'un élément d'importance. Nous devons mettre en place des politiques fiscales qui secondent nos objectifs en matière d'investissements, ce qui signifie continuer à combattre les déficits et finalement en arriver à réduire l'endettement de tous les échelons gouvernementaux.

La deuxième implication stratégique de la mondialisation de l'investissement est encore plus contraignante : le Canada doit encourager l'investissement à l'extérieur, ainsi que sur son territoire, pour effectuer le passage à l'économie internationale naissante. Après tout, la même logique qui commande une plus grande présence étrangère au Canada s'applique aussi à la présence de ce dernier à l'extérieur. Pour de nombreuses sociétés canadiennes, en particulier dans le secteur des services, le meilleur moyen d'avoir accès à un marché étranger est de s'y ménager une assise par l'investissement.

Ces sociétés recherchent aussi le type d'accès aux capitaux et à la technologie que seuls peuvent ouvrir la présence directe sur le marché ou des liens d'affaires plus étroits. Elles veulent implanter des réseaux de production et de distribution plus près de leur clientèle, soit par des investissements directs dans des installations locales soit par des alliances stratégiques avec des firmes existantes. Pour de nombreuses sociétés, l'investissement étranger direct est devenu le lien déterminant entre le Canada et l'économie mondiale des années 1990 - un calcul montre que l'investissement canadien à l'étranger a atteint près de 125 milliards de dollars ces dernières années et qu'il a progressé bien plus vite que l'investissement au Canada pendant deux décennies.

Malgré le mouvement grandissant vers la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale, les entreprises canadiennes rencontrent encore des obstacles, en particulier sur les marchés clés en développement. Plusieurs se plaignent de la transparence des règlements, des exigences concernant la performance ou des formalités d'achat d'entreprises existantes. Des difficultés surgissent également en raison de la gestion et de l'orientation des investissements étrangers ainsi que du rapatriement des fonds. Il faut également des règles sur l'expropriation, notamment l'engagement à verser une indemnité équitable correspondant à la valeur du marché. Et en dehors de la zone ALENA [Accord de libre-échange nord-américain], il n'existe dans le domaine des investissements aucune tribune juridique ni mécanisme de règlements des différends équivalant à ce que nous avons dans le domaine du commerce. Pour finir, les sociétés canadiennes veulent pouvoir soutenir la concurrence des investisseurs d'autres pays ou des fournisseurs nationaux sur un terrain équitable, c'est-à-dire, en langage de la politique commerciale, qu'elles réclament le statut de la nation la plus favorisée [NPF] et le traitement national.